

/JD

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-308 du 28 Septembre 1987
chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme, de l'intérim du Cama-
rade André ATCHADE, Ministre de la
Santé Publique, pour compter du 9 Sep-
tembre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 9 Septembre 1987, le Camarade Girigissou GADO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade André ATCHADE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 Septembre 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/AIR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MSP_MCAT 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE_DLC_INSAB 6 IGE 4 BN_DAN 4 DCCT_
ONEPI_GDE CHANC. 3 UNB_FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-